



**SOUS GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTEGEES ET LA FAUNE
SAUVAGE EN AFRIQUE CENTRALE (SGTAPFS)**

COMMUNIQUE FINAL DES TRAVAUX DE LA SEPTIEME REUNION DU SGTAPFS

Libreville, Gabon, du 4 au 8 Décembre 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa feuille de route, le Sous- Groupe de Travail sur les Aires Protégées et la Faune Sauvage en Afrique Centrale (SGTAPFS) a tenu sa septième réunion du 4 au 8 Décembre 2017 à Libreville au Gabon.

Cette réunion organisée par le Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), en collaboration avec le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale, RAPAC et l'appui financier et technique des projets GIZ et JICA d'appui à la COMIFAC visait les objectifs suivants :

- Procéder à une évaluation collective des PPP-AP en AC depuis 2005 afin de dégager les mesures prioritaires à adopter pour améliorer la préparation, la contractualisation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de ce dispositif ;
- Faire une revue des expériences en cours dans la sous-région depuis 2005 pour dégager les leçons apprises ;
- Dégager les grandes lignes d'orientation pour l'élaboration d'un guide régional des bonnes pratiques pour les Partenariats Publics Privés (PPP) dans les Aires Protégées d'Afrique Centrale ;
- Faire le point sur la mise en œuvre du Plan d'Action sous régional des pays de l'espace COMIFAC pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la Faune sauvage ;
- Faire le point sur la mise en œuvre du Plan d'Action d'Urgence de lutte Anti Braconnage (PAULAB) ;
- Faire le point sur la mise en œuvre de la stratégie africaine sur la lutte contre l'Exploitation illégale et le Commerce illicite de la Faune et de la Flore Sauvages en Afrique
- Faire le point sur la problématique de la gestion des stocks d'ivoire dans les pays de la COMIFAC;
- Elaborer une feuille de route pour le SGAPFS pour l'année 2018-2019.

La réunion était successivement modérée par Monsieur **Mamy Raboanarijaona** pour la première partie concernant les PPP et Monsieur **Henri Paul Eloma** pour le reste des travaux. Elle était co-présidée par le Congo et la RDC représentés respectivement par Monsieur **Lambert Bockandza-Paco**, Directeur Général de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées et Monsieur **Benjamin BALONGELWA**, Directeur de la coopération de l'Institut Congolais de la Conservation de la Nature (ICCN).

Cet atelier a réuni les représentants des Pays (Directeurs Généraux des Agences des Parcs Nationaux, Directeurs en charge de la Faune et/ou des Aires Protégées et Conservateurs) de l'espace COMIFAC suivant: Burundi, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RDC, RCA et

Tchad, des Représentants du GTBAC, de l'OFAC, des Secrétariats Exécutifs de la COMIFAC et du RAPAC, des Partenaires au développement(UE, GIZ, JICA, TRAFFIC, WWF et UICN/BIOPAMA), WCS et le REPAR.

Les travaux de l'atelier se sont articulés autour des points suivants :

- Session 1 : Cérémonie d'ouverture ;
- Session 2 : Concepts de PPP, de SWOT, d'arbre à Problème et des critiques ;
- Session 3 : Echange d'expériences sur les PPP-AP en Afrique Centrale ;
- Session 4 : Elaboration du guide des bonnes pratiques PPP ;
- Session 5 : Initiative de lutte anti braconnage ;
- Session 6 : Questions nécessitant un examen approfondi ;
- Session 7 : Questions d'information ;
- Session 8 : Questions finales.

1. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par quatre allocutions prononcées par les personnalités ci-après :

- Monsieur **Paul Scholte**, Représentant de la GIZ;
- Monsieur **Omer Ntougou**, Secrétaire Exécutif RAPAC ;
- Monsieur **Raymond Ndomba Ngoye**, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
- Monsieur **Athanase Nthanga Oyougou**, Secrétaire Général du Ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement du Gabon, Représentant du Ministre.

Prenant la parole, Monsieur **Paul Scholte**, représentant de la GIZ, au nom des partenaires techniques et financiers ayant contribué à l'organisation de cet évènement a tout d'abord félicité le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour la tenue de cette réunion. Il a rappelé l'objectif global de la septième réunion du SGAPFS qui est d'une part d'assurer la capitalisation des leçons apprises des PPP et de la pertinence d'un partage d'expérience.

Le Secrétaire Exécutif du RAPAC, Monsieur **Omer Ntougou** s'est quant à lui félicité de la tenue de la septième réunion du SGTAPFS car elle va déboucher sur de nouvelles initiatives sous régionales.

Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, Monsieur **Raymond Ndomba Ngoye** a remercié le Gouvernement Gabonais pour l'hospitalité et l'acceptation de l'organisation de la présente réunion sur son sol. Poursuivant son propos, il a souligné que, certes la gestion des aires protégées d'Afrique Centrale est loin d'être efficace, mais il y a eu des améliorations significatives grâce à l'adoption des outils d'amélioration de l'efficacité de gestion de ces aires protégées. Il a fait savoir que l'adoption par certains pays des PPP comme nouveau mode de gestion des aires protégées a suscité un vif intérêt pour tous les pays de l'espace COMIFAC.

Dans son allocution circonstancielle, Monsieur **Athanase Nthanga Oyougou** a d'abord souhaité la bienvenue et un agréable séjour aux délégués en terre Gabonaise. Il a exprimé la gratitude du Gouvernement Gabonais à la COMIFAC, au RAPAC, à la GIZ, à la JICA pour les appuis financiers et techniques à l'organisation de ces assises dont le thème est : « *Capitalisation des bonnes pratiques pour les Partenariats Publics Privés dans les Aires Protégées d'Afrique Centrale* ». Il a souhaité enfin plein succès aux travaux et déclaré ouverte la septième réunion du Sous-Groupe de Travail des Aires Protégées et Faune Sauvage de l'Afrique Centrale.

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se sont poursuivis par la mise en place du bureau de l'atelier qui se compose ainsi qu'il suit:

- Président: Monsieur **Lambert Bockandza-Paco**, Directeur Général de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (Congo) ;
- Vice-président: Monsieur **Benjamin Balongelwa**, Directeur de la Coopération à l'ICCN(RDC);
- Rapporteurs:
 - Monsieur **Léonidas Nzigiympa**, Conservateur Responsable des Aires Protégées du Sud (Burundi) ;
 - Monsieur **Nestor Waliwa**, Directeur de la Faune et des Aires Protégées (RCA).

Après la mise en place du bureau, les travaux se sont poursuivis en plénière suivant les points inscrits à l'agenda.

(1) Sessions plénières

Les participants ont suivi respectivement:

- la présentation sur la mise en œuvre des recommandations de la sixième réunion du SGTAPFS, faite par Monsieur **Chouaibou Nchoutpouen**, Expert en biodiversité de la COMIFAC et ont évalué le niveau des réalisations de ces recommandations en plénière.

Des interrogations ont été faites sur le niveau d'exécution exprimé en pourcentage alors qu'il n'y a pas d'indicateur mesurable et quantifiable pour cette évaluation;

- la présentation de Monsieur **Paul Scholte**, Représentant de la GIZ, qui porte sur les principes et le survol des différents modèles de PPP dans les aires protégées existants en Afrique Centrale et a conclu que la forme la plus aboutie du modèle « Gouvernance partagée et Gestion déléguée » est celle d'un parc géré par une structure dédiée dotée d'un statut juridique et à but non lucratif.
- la présentation de Monsieur **Mamy Raboanarijaona**, modérateur de la réunion, s'est focalisée sur la méthodologie en trois étapes afin d'arriver à la capitalisation des expériences sur les PPP dans les aires protégées : détermination de la problématique, diagnostic de la problématique et la résolution de la problématique. Il a donné les directives aux panelistes d'avoir constamment en mémoire les Principales Forces, Faiblesses, Menaces et Opportunités présentées par le mode de gestion PPP.

➤ **Les échanges d'expériences sur les PPP-AP en Afrique Centrale :**

Panel sur les PPP au Congo par Jean Pierre Agnangoye, Lambert Bockandza-Paco et Richard Malonga: la gestion de certaines AP en mode PPP est en train de s'affirmer comme une initiative novatrice à promouvoir d'autant plus qu'il n'y plus de rupture de financement, principal facteur limitant dans la gestion des AP. Toutefois, les conflits d'interprétation du contrat, les faibles capacités des cadres nationaux, le recrutement préférentiel des experts étrangers, l'acceptation difficile d'un contrat de longue durée sont des défis qui doivent être relevés.

Panel sur les PPP-AP au Tchad par Babakar Matar Breme de l'APN et Madangah Ngangassou (DFAP) : le Bilan du PPP au niveau du Parc National de Zakouma pour le pays est globalement positif car la criminalité des éléphants a fortement diminué et il y a une augmentation de la visibilité des actions sur terrain, une diversification des financements, une expertise nationale et la connaissance des domaines vitaux. Pour les bénéficiaires, il y a eu création des emplois, un flux monétaire et restauration de la confiance entre le parc et les communautés.

Panel sur les PPP-AP en RCA par Waliwa Nestor (DFAP) : le Partenariat Public Privé entre le Gouvernement Centrafricain et Projet CHINKO d'APN est un PPP à but non lucratif avec une gouvernance partagée et une gestion déléguée. C'est un premier modèle réussi dans le cadre de la gestion des AP en RCA. Ce type de partenariat est gagnant pour l'avenir des AP de la RCA. Toutefois, il y a nécessité d'augmenter le nombre des cadres et experts nationaux dans l'unité de gestion de la zone de conservation et réviser la durée du contrat de 50 ans à 20 ans ainsi que faire le classement officiel de la zone de conservation en aire protégée classique.

Panel sur les PPP-AP en RDC par Benjamin Balongelwa, et Marc Languy (WWF) : en RDC, il existe plusieurs catégories de PPP-AP : quand les privés apportent leurs propres ressources financières et quand ils agissent comme des agences d'exécution des projets financés sur des fonds publics. Les PPP-AP de la RDC s'appuient sur un cadre juridique déjà existant.

Présentation d'**African Park Network (APN)** par **Paul Scholte**. L'APN a été fondé en 2000 en réponse à la crise de la conservation et les problèmes de la gestion des aires protégées. APN est un pionnier du concept de Partenariat Public-Privé pour la gestion des aires protégées. Il prend en charge la gestion directe et à long terme des parcs nationaux et des aires protégées en Afrique.

Travaux en groupe

Quatre groupes de travail ont été mis en place en vue de faire l'analyse SWOT, l'arbre à problème et les bonnes pratiques à valoriser sous la supervision du Modérateur, Monsieur **Mamy Raboanarijaona**.

Les résultats des travaux en groupe sont les suivants :

Phase d'Identification/préparation

- Évaluation des AP par l'Etat, identifier les besoins, classer les AP, identifier les besoins en appui, élaborer le dossier d'appel d'offre (avec cahier des charges) ;
- Perception des conservateurs sur la braderie des AP;
- Identification des partenaires;
- les autres partenaires techniques des AP devraient être mis au courant et ne sont pas exclus de la démarche; mais bien clarifier le leadership du contrat et celui qui rend compte.

Phase de Contractualisation

- Allègement des procédures administratives, à cause de la multiplicité de ministères concernés à la gestion des AP pour éviter les risques de mauvaise gouvernance ;
- Agenda caché, méconnaissance des intérêts, il faut être diplomatique;
- Faire appel à des spécialistes (juristes + techniciens + financiers) d'élaboration de contrat;
- Apprentissage mutuel et s'inspirer d'autres expériences;
- Capitaliser et s'inspirer des contrats existants;
- Voir les contrats spécifiques sur le personnel et sur les transferts de compétences ;
- Conditions de recrutement du personnel (postes clés...) ;
- Avoir un contrat avec un nombre de pages plus ou moins limités;
- Contrat: mode de recrutement, avec qui et mettre les TDRs en annexe;

- Cas spécifiques du personnel assermenté (port d'armes), clarifier le rôle de l'Etat et le rôle du partenaire privé, capitaliser les expériences acquises;
- Les autres Partenaires techniques des AP devraient être mis au courant et non pas exclus de la démarche; mais bien clarifier le leadership du contrat et celui qui rend compte;
- Rôle de la justice en cas de résiliation de contrat, au cas où les clauses du contrat ne sont pas respectées.

Phase de Mise en œuvre

- Les centres de formation existants intègrent les PPP dans leur cursus, (mettre à jour leur curricula) ;
- RIFFEAC développe des modules de formation sur le PPP ;
- Les partenaires devraient s'adapter à la langue et la culture des pays;
- Problématiques de la mauvaise utilisation des lauréats des écoles spécialisées dans la gestion des aires protégées et la faune sauvage. Il faut les intégrer dans les PPP (facteurs de motivation).

Suivi évaluation

- Il faut intégrer les regards autres que celui de la conservation pour l'évaluation (ex: les ONG de développement);
- L'évaluation ne devrait pas se focaliser uniquement sur les moyens financiers (voir l'état des cibles de conservation, renforcement des capacités humaines, transfert de technologie, satisfaction des besoins de la population, connaissance sur la recherche...)

Principales leçons apprises de l'expérience des PPP

- Les résultats obtenus des PPP-AP ont permis d'améliorer la gouvernance stratégique, l'efficacité de la gestion opérationnelle et la mobilisation des financements sécurisés au profit des sites concernés ;
- Un intérêt croissant des partenaires et des pays à adopter ce mode de gestion, parmi tant d'autres ;
- Une faible implication des représentants du Partenaire Public dans les différentes phases du processus de mise en place des PPP actuellement en cours;
- Il y a plusieurs types de PPP développés dans les différents pays, en fonction des objectifs et buts poursuivis (lucratif ou non lucratif) et des sources des financements (privés ou publics) d'une part, du niveau de délégation stratégique et de délégation de la gestion opérationnelle du Partenaire Public au Partenaire Privé d'autre part;
- La nécessité de mettre en place les cadres juridiques appropriés pour formaliser la promotion de ce mode de gestion dans les pays qui n'en disposent pas encore;
- La nécessité d'une bonne communication active sur le concept et les principes de base des PPP en général et sur les différents types de PPP appliqués aux AP en particulier (PPP à but

lucratif/commercial, PPP à intérêt non lucratif avec financement privé et PPP non lucratif avec financement public);

- La nécessité d'un renforcement des capacités et du transfert des compétences au profit des cadres nationaux;
- La nécessité de déterminer les critères et indicateurs de performances pour une conduite plus objective des évaluations internes et externes.

Grandes lignes d'orientation pour l'élaboration du guide des bonnes pratiques pour la mise en place des PPP-AP en Afrique Centrale par le consultant Monsieur **Jean Pierre Agnangoye**. Les propositions de lignes d'orientation tiennent compte de deux paramètres clés, à savoir:

- La nature ou le caractère du PPP envisagé (à but lucratif avec financement sur fonds privés ou à but non lucratif avec financement sur fonds privés ou public).
- Les différentes phases de mise en place quel que soit le type de PPP retenu.

Une proposition des prochaines étapes sera soumise par le consultant à la prochaine réunion du sous- groupe de travail en mars 2018.

Mise en œuvre du PAPECALF

Les présentations nationales ont été faites sur la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la faune sauvage (PAPECALF) par les DFAPs et les représentants des pays suivants : Burundi, Congo, Guinée Equatoriale, RCA et le Tchad. Elles ont été suivies par les présentations et des contributions de WWF, TRAFFIC et de la GIZ au PAPECALF.

Les participants à la 7^{ème} réunion du SGTAPFS ont proposé un modèle du rapport bilan ainsi que le calendrier de production de ce document, un calendrier de production d'un rapport d'évaluation indépendante et celui de l'actualisation du PAPECALF.

Concernant le **PAULAB**, programme piloté par la CEEAC, il n'y a pas eu suffisamment d'information sur l'activité, aucun Etat n'a pu présenter quelque chose sur la mise en œuvre de ce plan d'action. Toutefois, les présentations des représentants des Etats sur la mise en œuvre du PAPECALF ont révélé qu'il y a confusion entre les activités du PAPECALF et celles du PAULAB. Compte tenu de l'absence du représentant de la CEEAC qui devrait faire une présentation sur l'évolution de la mise en œuvre de ce plan d'action, les participants se sont accordés sur l'inscription de la mise en œuvre du PAULAB à l'agenda de la 8^{ème} réunion du SGTAPFS.

Monsieur **Chouaibou NCHOUTPOUEN** a partagé avec les participants les quintessences de la Stratégie Africaine sur la Lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite de la Faune et de la Flore Sauvages en Afrique. Une présentation préparée par Madame Leah Naess Wanambwa de la Commission de l'Union Africaine empêchée. L'on a retenu de cette

présentation toute la genèse de la stratégie et le mécanisme mis en place pour la coordination de sa mise en œuvre. L'on a aussi noté qu'un groupe d'experts a été mis en place et ses TDRs ont été adoptés au cours de sa première réunion qui s'est tenue du 19 au 21 Septembre 2017 à Addis-Abeba. Le rapport de cette réunion est en cours de finalisation et sera diffusé aux membres du SGTAPFS de la COMIFAC.

Gestion des stocks d'ivoire

Après les présentations des représentants des pays (Burundi, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RDC, RCA, Tchad) sur la situation des stocks d'ivoires, un débat très nourri autour de la question a été mené et les experts ont penché pour la non destruction des stocks d'ivoires car cela ne résout absolument pas la question de braconnage des éléphants. Les experts ont proposé la mise en place d'un groupe de travail afin de pouvoir faire des propositions techniques bien argumentées aux décideurs reposant sur des bases juridiques solides.

Présentation faite **Alain Ononino** sur les recommandations de la 17^{ème} réunion des parties (RdP17) du PFBC sur la gestion durable des aires protégées et la lutte contre le braconnage en Afrique Centrale. Le PFBC, sous le leadership de la COMIFAC s'engagera à soutenir les Etats à la mise en œuvre des trois recommandations (sécurité, politico-juridique, économie) pour s'attaquer au commerce illégal de la faune et son impact sur la sécurité dans le bassin du Congo, axées sur les thématiques de la justice, la coopération multipartite et l'économie. De petits groupes ont été formés pour proposer des activités pour leur mise en œuvre.

Présentation du programme **BIOPAMA-Afrique** Centrale et appuis potentiels par **Sébastien Régnaut**. L'objectif est de contribuer à l'amélioration à long terme de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et ressources naturelles dans les aires protégées et communautés environnantes. Deux axes importants se dégagent : Appuis aux Agences Nationales pour la Gestion des sites et Appuis à l'OFAC pour l'Observation.

Présentation sur le projet de structuration de l'Etat des Aires Protégées d'Afrique Centrale (EdAP) par **Donald Djossi** (OFAC). Il a présenté la synthèse des éléments de structuration de l'EdAP-2017. Suite au démarrage tardif du projet d'appui à l'OFAC, la réalisation de l'EdAP est remise à 2018. Le comité de relecture a été mis en place pour la rédaction du contenu de l'EdAP.

Présentation d'un groupe ad-hoc pour l'analyse des données IMET (*Integrated Management Effectiveness Tool*) par **Donald Djossi** (OFAC). IMET est un outil d'aide à la prise de bonnes décisions de gestion. Les prochaines phases IMET/BIOPAMA II sont d'étendre

IMET sur les pays qui n'ont pas bénéficié de la phase I (RCA, GE, TCHAD, STP, Rwanda) afin d'avoir au moins une situation de référence de l'ensemble des pays. A ce titre une feuille de route a été proposée.

Présentation du rapport de l'évaluation du braconnage et du trafic d'espèces sauvages dans le paysage transfrontalier Garamba-Bili-Chinko, en RCA et RDC par le Représentant de TRAFFIC, Monsieur **Sone Nkoke**. Le braconnage est répandu dans toute la région et les principaux auteurs sont des groupes armés non étatiques, les acteurs étatiques, les éleveurs nomades, etc. Il s'avère nécessaire de renforcer la loi, soutenir les communautés locales et négocier avec les nomades.

Présentation des résultats préliminaires du projet de la gestion collaborative des aires protégées à partir des utilisations durables des PFNLs dans la zone du TRIDOM par **Hirai Masaaki**. Le concept du projet est d'améliorer les conditions de vie de la population à travers valorisation des PFNLs végétaux, la gestion durable des UFA et la protection des animaux.

Au terme des travaux, les participants à la septième réunion du Sous-groupe de Travail sur les Aires Protégées et la Faune Sauvage en Afrique Centrale (SGTAPFS 7) ont formulé les résolutions et recommandations suivantes :

3. RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

3.1. Résolutions

Le SGTAPFS-7 :

- adopte la feuille de route 2017-2018 du SGTAPFS ;
- prend acte : de la redynamisation de l'OCFSA, l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet financement durable des aires protégées en Afrique centrale et du contenu du Programme BIOPAMA-Afrique Centrale et appuis potentiels.

3.2. Recommandations

Le SGTAPFS 7 recommande :

A la COMIFAC de:

- Saisir le RIFFEAC pour examiner la possibilité d'insérer dans le curricula de formation dans les grandes écoles (ERAIF, EFG, ...) des nouvelles notions comme le PPP ;
- Faire une évaluation indépendante de PAPECALF dans la sous-région ;
- Mettre à la disposition des Etats le document de PAULAB pour la prochaine réunion ;

Aux pays (DFAP) :

- Poursuivre l'examen de la problématique de gestion de stock des pointes d'ivoire ;
- Faire le rapport de la mise en œuvre du PAPECALF selon le canevas proposé.
- Le Congo présentera son expérience sur les USLAB (Unité de Surveillance et de Lutte Anti-braconnage à la prochaine SGTAPFS (8^{ème}).

A TRAFFIC et COMIFAC :

- Mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de AFRICA TWIX dans les autres pays de la COMIFAC ;

Au BIOPAMA :

- La désignation des coaches doit passer par des structures administratives habilitées
- Couvrir l'ensemble des pays de la COMIFAC avec l'outil IMET afin d'avoir au moins une situation de référence de l'état de conservation des AP en AC avec comme priorité, les pays non encore bénéficiaires de BIOPAMA 1.

Le SGTAPFS remercie les autorités de la République du Gabon pour leur hospitalité et pour avoir permis la tenue de ses assises à Libreville; exprime sa gratitude aux partenaires financiers notamment la GIZ et la JICA, pour leurs appuis multiformes et les exhorte à continuer à appuyer la mise en œuvre de sa feuille de route.

Fait à Libreville, le 08 décembre 2017

Les Participants